



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Incidents du nouvel an dans le Bas-Rhin

Question écrite n° 26195

Texte de la question

Mme Martine Wonner attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les incidents du nouvel an dans le Bas-Rhin qui inquiètent et exaspèrent un grand nombre de citoyens et dont les conséquences ont été, pour certains d'entre eux, dramatiques. Les semaines qui ont précédé le 31 décembre 2019, la nuit de la Saint-Sylvestre et les jours qui l'ont suivi ont été le théâtre de nombreux actes d'incivilité dans le département ainsi que de violences urbaines dans certains quartiers de Strasbourg. En parallèle de ces incidents, ATMO Grand Est avait dû déclencher le mercredi 1er janvier 2020 la procédure d'alerte à la pollution atmosphérique dans le département du Bas-Rhin, en raison du dépassement du seuil d'alerte, conséquence notamment des fumées de pétards et des incendies de voitures. Les conditions météorologiques ne permettant pas la « dilution » de cette pollution, les seuils sont restés élevés pendant plusieurs jours, susceptible de mettre en danger la santé des plus fragiles. Si la question de la vente de pétards interdite en France et facilement accessible à quelques kilomètres de Strasbourg en Allemagne se pose naturellement, ce n'est de loin pas le seul paramètre en cause. En effet, depuis longtemps déjà, la dimension festive du réveillon n'a plus cours au sein des quartiers, laissant place à une manifestation de violence qui s'est particulièrement acutisée cette année et qui ne peut plus être ignorée. Alors, au-delà des réponses judiciaires immédiates qui sont à apporter, elle lui demande quelles sont les actions envisagées par le Gouvernement à la suite de ces événements.

Texte de la réponse

Pour assurer la sécurité et la tranquillité de la population lors des festivités du nouvel an 2020 dans le Bas-Rhin, un dispositif de sécurité adapté avait été mis en place. S'agissant de la police nationale, toutes les mesures avaient été prises par la direction départementale de la sécurité publique afin d'assurer une présence préventive et dissuasive tout autant que réactive. Un dispositif d'envergure a ainsi été déployé dans la circonscription de sécurité publique de Strasbourg (regroupant 6 communes), basé sur : - un maillage territorial de 13 secteurs, établi à partir du relevé des violences urbaines et des incendies de véhicules constatés au cours du mois de décembre ; - une mobilisation des effectifs locaux de la sécurité publique, en tenue et en civil, et de forces mobiles (escadrons de gendarmerie mobile et compagnies républicaines de sécurité) ; - une force projetable (composée de 2 colonnes de l'unité d'intervention et de 2 équipages de la brigade anti-criminalité) destinée à venir en appui aux unités de secteur pour des missions d'ordre public et d'interpellations ; - un binôme sécurité publique/service départemental d'incendie et de secours (SDIS), permettant une transmission optimale et en temps réel de l'information ; - une structure de coopération avec l'ensemble des partenaires (gendarmerie, SDIS, Eurométropole de Strasbourg, police municipale). Les événements de la nuit ont prouvé la pertinence de ce dispositif. Les tensions ont commencé à apparaître dès 18h et les violences urbaines – exceptionnellement intenses – se sont propagées simultanément dans l'ensemble des communes et quartiers dès minuit. Les policiers de la sécurité publique et les sapeurs-pompiers du SDIS ont été confrontés, dans l'ensemble de la circonscription de police, à des violences urbaines, à des guet-apens et tirs tendus de mortiers et cocktails Molotov mûs par une volonté manifeste de porter atteinte à leur intégrité physique. Les effectifs de police ont d'ailleurs rapidement concentré leurs efforts sur la sécurisation des interventions des sapeurs-pompiers. Face à

cette situation, les policiers de la sécurité publique et les forces mobiles ont fait preuve d'un professionnalisme et d'un sang-froid exemplaires. En témoigne, malgré le contexte, le faible nombre de blessés parmi les policiers et sapeurs-pompiers mais aussi parmi les auteurs de troubles. La mobilité des policiers et la réactivité du dispositif ont permis de nombreuses interpellations, malgré la dégradation de plusieurs dispositifs de vidéoprotection et l'absence - en raison des conditions météorologiques – de moyen aérien qui ont compliqué l'identification des délinquants. Par ailleurs, avait été mis en place un dispositif judiciaire spécifique, en lien téléphonique avec le parquet de Strasbourg. Cette cellule « Nouvel An », comprenant des enquêteurs mais aussi des agents du renseignement territorial, ainsi que des personnels déployés au centre de supervision urbaine, a permis à la police nationale de disposer des capacités de traitement judiciaire nécessaires pour les procédures (exploitation de la vidéoprotection, gestion des premières investigations, constatations spécifiques, désignation d'objectifs, exploitation des réseaux sociaux, etc.) ainsi que pour la projection sur le terrain. Ce dispositif judiciaire de nuit a permis de gérer les interpellations de 36 individus pour des violences urbaines, dont 33 ont été placés en garde à vue. Par ailleurs, dans les jours qui ont suivi la nuit de la Saint-Sylvestre, l'activité de cette cellule « Nouvel An » a permis d'identifier et d'interpeller 42 autres auteurs de violences urbaines.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Wonner](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26195

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2020](#), page 542

Réponse publiée au JO le : [23 juin 2020](#), page 4429